

2D-DOC



Date de facture 02/01/2025
N° de facture 11854617330125

Remise à Zéro 01/02/2025
Fin d'engagement Date échue

N° de compte client 1.33889645
N° de ligne 06 66 52 68 30

M LAVERGNE QUENTIN
LIEU DIT PECH CALVEL
46250 CAZALS

Bonjour, voici votre facture du 2 janvier 2025

	€ HT	€ TTC(*)
Montant prélevé le 14 janvier 2025		15,21
Vos services fournis par votre opérateur	12,67	15,21
Vos abonnements, forfaits et options	12,49	14,99
Vos communications (du 02/12 au 01/01)	0,18	0,22
Montant de la facture soumis à TVA	12,67	15,21
TVA 20,00 % payée sur les débits		2,53
Montant hors TVA soumis à une TVA à 20,00 %		12,67

(*) Les montants unitaires sont arrondis, leur somme peut différer du montant total.

Vous serez prélevé sur votre compte bancaire avec comme Référence Unique de Mandat (RUM) : BTAWOFOWIOE63



Utilisateur de la ligne	Numéro de la ligne	Annexe de la facture			
QUENTIN LAVERGNE	06 66 52 68 30	11854617330125			
			%TVA	€ HT	€ TTC(*)
Vos services fournis par votre opérateur				12,67	15,21
Vos abonnements, forfaits et options					14,99
Pour le mois à venir (du 02/01 au 01/02)					
· Forfait client B&You 200Go 5G			20,00	24,16	28,99
· Remise Forfait			20,00	-11,67	-14,00
Vos communications (du 02/12 au 01/01)					0,22
décomptées de vos forfaits					
· 06:15:50 dans le cadre de vos Appels illimités 24h/24					
· 81 unités dans le cadre de vos SMS/MMS illimités 24h/24					
· 00:00:17 dans le cadre de votre Messagerie vocale					
· 9 Go 678 dans le cadre de votre Internet décompté de votre forfait principal					
en dépassement ou non incluses dans vos forfaits					
· 3 unités de SMS/MMS vers l'international			20,00	0,18	0,22
Total pour cette ligne					15,21

(*)Les montants TTC sont arrondis, leur somme peut différer de celle reprise sur la facture.

Détail de votre facture du 2 janvier 2025

Vos services fournis par votre opérateur

Vos communications

décomptées de vos forfaits

Internet décompté de votre forfait principal 0,00

Rappel : 1ko = 1024 octets, 1Mo = 1024 ko

Date	Volume	Pays	Coût € TTC*
01/12	327 Mo 384	France	0,000
02/12	27 Mo 483	France	0,000
03/12	188 Mo 363	France	0,000
04/12	255 Mo 934	France	0,000
05/12	1 Go 071	France	0,000
06/12	899 Mo 227	France	0,000
07/12	113 Mo 307	France	0,000
08/12	131 Mo 651	France	0,000
09/12	337 Mo 545	France	0,000
10/12	511 Mo 398	France	0,000
11/12	242 Mo 377	France	0,000
12/12	536 Mo 909	France	0,000
13/12	288 Mo 298	France	0,000
14/12	124 Mo 232	France	0,000
15/12	95 Mo 470	France	0,000
16/12	380 Mo 940	France	0,000
17/12	193 Mo 129	France	0,000
18/12	270 Mo 568	France	0,000
19/12	744 Mo 591	France	0,000
20/12	211 Mo 022	France	0,000
21/12	448 Mo 237	France	0,000
22/12	359 Mo 803	France	0,000
23/12	67 Mo 883	France	0,000
24/12	142 Mo 624	France	0,000
25/12	91 Mo 079	France	0,000
26/12	64 Mo 302	France	0,000
27/12	111 Mo 090	France	0,000
28/12	5 Mo 603	France	0,000
29/12	147 Mo 486	France	0,000
30/12	849 Mo 292	France	0,000
31/12	314 Mo 533	France	0,000
01/01	331 Mo 750	France	0,000

en dépassement ou non incluses dans vos forfaits

SMS/MMS vers l'international 0,22

y compris les DOM-TOM

Date	Heure	Numéro Appelé	Pays Visité	Coût € TTC*
10/12	12:26:38	3162292	France	0,072
10/12	12:26:40	3162292	France	0,072
10/12	12:26:41	3162292	France	0,072

Total de vos consommations 0,22

Tout est bien rangé dans cette facture

On récapitule ce qu'elle peut contenir ?

1 Vos services fournis par votre opérateur bien sûr

Vos abonnements, forfaits et options

C'est-à-dire votre forfait mensuel ainsi que ses options, remises déjà déduites.

Vos communications

Là, il s'agit uniquement des communications hors-forfait (ex. : appels vers ou depuis l'international, SMS, MMS et Internet mobile au-delà du forfait...).

Vos autres services et produits

Ici, on regroupe les frais ou achats ponctuels (recharges Internet mobile, vidéos à la demande, mise en service de ligne Bbox, frais de rejet de paiement ou de résiliation...).

Montant prélevé le 23 avril 2021		11,49
1	Vos services fournis par votre opérateur	0,00
	Vos abonnements, forfaits et options	0,00
	Vos communications (du 09/03 au 08/04)	0,00
	Vos autres services et produits	0,00
2	Vos services fournis par des tiers	0,00
	Vos services ponctuels	0,00
	Vos autres services de tiers (**)	3,49
3	Vos abonnements	3,49
	Mensualités de votre facilité de paiement pour votre équipement	8,00

1

Une facture détaillée avec les 10 chiffres des numéros de téléphone ?

Vous pouvez choisir l'option dans votre Espace Client et même demander vos précédentes factures avec un relevé à 10 chiffres.

2 Vos services de tiers

Les tiers, ce sont d'autres fournisseurs

Donc cela peut concerner des appels vers des numéros spéciaux ou courts, des appels ou SMS de vote ou de jeu TV, des achats de crédits de jeu, des services en ligne Internet+ et SMS+ (jeux, services de vidéo, sonneries, services de rencontre...).

Bon à savoir : toutes les coordonnées de ces fournisseurs de services sont sur le site surmafacture.fr

3 Des équipements à régler

Mensualité de votre facilité de paiement pour votre équipement

Ici, cela concerne un mobile acheté chez Bouygues Telecom et payé en plusieurs fois, en plus de votre forfait.

Avec l'app, maîtrisez vos dépenses

Sur l'appli Espace Client, vous pouvez, partout et tout le temps :

- Suivre votre consommation en temps réel,
- prévoir des alertes automatiques en cas de hors forfait sur les mobiles,
- bloquer un forfait pour éviter les dépassements de type numéros spéciaux, VOD, etc.,
- gérer vos achats ponctuels.

Pour télécharger l'appli Espace Client, il suffit de flasher ce code ci-dessous.



Votre Espace Client est aussi sur bouyguestelecom.fr, rubrique "Mon Compte".

Si vous avez encore des interrogations, on vous accompagne [ici](#)

Adresse : Bouygues Telecom - Service Client TSA 59013 - 60643 Chantilly Cedex

Par téléphone : Au 1064 du lundi au samedi de 8h à 20h. Depuis un mobile, appel gratuit puis mise en relation décomptée du forfait ou depuis un poste fixe, prix d'un appel local. Pour connaître l'ensemble de nos tarifs, rendez-vous sur bouyguestelecom.fr rubrique "Tarifs et conditions".

Il résulte des dispositions de l'article 256, I du CGI que le versement d'une somme d'un débiteur à son créancier ne peut être regardé comme la contrepartie d'une prestation de service entrant dans le champ de la TVA qu'à la condition qu'il existe un lien direct entre ce versement et une prestation individualisable.